

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 10 MARS 2014

Le Comité du SIVOS est convoqué le trois mars deux mil quatorze pour la tenue d'une séance ordinaire le dix mars deux mil quatorze à vingt heures trente.

Ordre du jour :

1. COMPTE-RENDU DES PRECEDENTES SEANCES,
2. TRANSPORTS SCOLAIRES : mise en concurrence,
3. BUDGET PRIMITIF 2014 : modifications de l'affectation du résultat 2013 (reports de l'excédent de fonctionnement 2013 et du déficit d'investissement),
4. PERSONNEL :
  - Réunion du 06 mars pour les T.A.P. dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires,
  - Avancement de grade : taux de promotion,
  - Ouverture d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup>,
  - Fermeture d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> ;
5. QUESTIONS DIVERSES ;

L'an deux mil quatorze, le dix mars à vingt heures trente, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain GENEAU, Président.

Etaient présents : MM. GENEAU, ARNAUD, LUC, BOISSINOT, ROCHER.

Invités :

Absents excusés : Madame le Maire d'Ars, Madame le Maire de Gimeux, Madame Sylvie AUGUIN.

### 1. COMPTES-RENDUS DES PRECEDENTES SEANCES DU 14 ET 28 JANVIER 2014 :

Les comptes rendus des séances du 28 mars, 31 mai, 28 juin, 21 et 30 août et 19 octobre 2012 sont remises aux membres du SIVOS pour lecture.  
Les membres présents procèdent à la signature des séances 2012 ainsi qu'à celle du 24 février 2014.

### 2. TRANSPORTS

Monsieur le Président informe les membres du SIVOS de la mise en concurrence du marché des transports scolaires à compter de septembre 2014.

Une délibération du futur Comité du SIVOS devra être prise au plus tard à la mi-avril.

Le président présente le tableau de la consistance du service à modifier en raison des nouveaux horaires des écoles.

Après étude les membres du SIVOS décident de conserver les horaires actuels du matin et du soir et de rajouter le mercredi matin :

- 8h20 GIMEUX, 8h30 ARS, 8h35 GIMEUX.
- Et en fin de matinée, 11h55 GIMEUX, 12h ARS, 12h05 GIMEUX.

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Monsieur le Président demande aux membres du SIVOS de revoter l'affectation en raison de l'erreur de report des restes à réaliser.

Le résultat s'établit donc ainsi qu'il suit :

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013

## FONCTIONNEMENT

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| DEPENSES                        | - 256 046,79 €     |
| RECETTES                        | 266 679,66 €       |
| RESULTAT 2013                   | 10 632,87 €        |
| EXCEDENT 12 REPORTE             | 21 548,90 €        |
| <b>RESULTAT 31/12/2013 (a*)</b> | <b>32 181,77 €</b> |

## INVESTISSEMENT

|   |                      |
|---|----------------------|
| DEPENSES                                | - 18 010,31 €        |
| RECETTES                                | 12 684,72 €          |
| RESULTAT 2012                           | - 5 325,59 €         |
| DEFICIT 12 REPORTE                      | - 8 203,49 €         |
| <b>RESULTAT AU 31/12/2013 (b*)</b>      | <b>- 13 529,08 €</b> |
| RESTES A REALISER RECETTES              | 6 971,00 €           |
| RESTES A REALISER DEPENSES              | - 1 000,00 €         |
| <b>BESOINS AU 31/12/2013 si négatif</b> | <b>- 7 558,08 €</b>  |

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| VIREMENT INVEST. 1068/2013    | 7 558,08 €      |
| EXCEDENT FONCTION. 13 REPORTE | 24 623,69 €     |
|                               | a+b 18 652,69 € |

Votants : 5, pour : 5, contre : 0, abstention : 0

**DELIBERATION 2014-03 - MARS – 01**  
Reçue en Sous-préfecture le

**4. BUDGET PRIMITIF 2014**

En raison de la modification de l'affectation, Monsieur le Président demandent aux membres du SIVOS de procéder au vote du budget modifié qui se présente ainsi qu'il suit :

|     |  |                     |
|-----|--|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général            | 97 649.08           |
| 012 | Charges de personnel                   | 175 020.00          |
| 023 | Virement à la section d'Investissement | 7 518.92            |
| 65  | Autres charges de gestion courante     | 450.00              |
| 66  | Charges financières                    | 280.00              |
| 67  | Charges exceptionnelles                | 50.00               |
|     | <b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>         | <b>280 968.00 €</b> |

|     |                                      |                    |
|-----|--------------------------------------|--------------------|
| 002 | EXCEDENT REPORTE                     | 24 623.69          |
| 013 | Atténuations de charges              | 8 000.31           |
| 70  | Produits des services                | 47 000.00          |
| 74  | Dotations subventions participations | 201 344.00         |
|     | <b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>       | <b>280968.00 €</b> |

|     |                                |                    |
|-----|--------------------------------|--------------------|
| 001 | DEFICIT REPORTE                | 13 529.08          |
| 16  | Emprunts                       | 4 618.00           |
| 20  | Immobilisations incorporelles  | 1 550.00           |
| 21  | Immobilisations corporelles    | 4 700.92           |
|     | <b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b> | <b>24 398.00 €</b> |

|     |  |                    |
|-----|--|--------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 7 518.92           |
| 10  | Dotations, fonds divers et réserves      | 8 012.08           |
| 13  | Subventions d'investissement             | 5 867.00           |
| 16  | Emprunts                                 | 3 000.00           |
|     | <b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>           | <b>24 398.00 €</b> |

Votants : 5, pour : 5, contre : 0, abstention : 0

#### **DELIBERATION 2014-03 - MARS – 02**

**Reçue en Sous-préfecture le**

#### **5. PERSONNEL**

Monsieur le Président informe les membres du SIVOS de la réunion qui a eu lieu au bureau du SIVOS, le 06 mars dernier concernant les Temps d'Activité Périscolaires et l'emploi éventuel des agents qui souhaiteraient augmenter leur temps de travail.

Les horaires effectués pour la Communauté de Communes feront l'objet d'une convention de mise à disposition entre le SIVOS et la Communauté. Les heures seront payées le mois suivant, par le SIVOS qui les facturera à la Communauté.

Ces horaires ne seront pas réguliers car le thème des activités variera entre chaque période inter vacances.

**Taux de promotion pour avancement de grade de Madame Karine LACOMBE, de A.T.S.E.M. de 1<sup>ère</sup> classe à ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

La décision du Comité Technique devant être prise le 12 mars, les membres du SIVOS décident un taux de promotion à 100 % sous réserve d'un avis contraire de la C.T.P.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0, abstention : 0

#### **DELIBERATION 2014-03 - MARS – 03**

**Reçue en Sous-préfecture le**

#### **Création et fermeture de poste**

Afin de nommer Madame Karine LACOMBE à son nouveau grade, il y a lieu d'ouvrir le poste d'A.T.S.E.M. principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> et de fermer son ancien poste d'A.T.S.E.M. de 1<sup>ère</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup>.

Les membres du SIVOS acceptent ces modifications.

Votants : 5, pour : 5, contre : 0, abstention : 0

#### **DELIBERATION 2014-03 - MARS – 04**

**Reçue en Sous-préfecture le**

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

Madame ARNAUD se propose de prendre contact avec Karine LACOMBE pour les propositions de prix reçues du nouveau boucher d'Ars. Les membres du SIVOS souhaitent le faire travailler aussi pour encourager ce service de proximité.

Elle évoque la demande de Madame Catherine JOUSSON, remplaçante de Madame Myriam CHAPEAUCOURT, qui a souhaité, lors de la réunion du 06 mars, reprendre son temps normal de remplacement plus tôt que prévu, c'est-à-dire début avril au lieu de fin juin, ce qui lui a été refusé par les membres du SIVOS (elle ne souhaite pas renouveler son contrat saisonnier chez son autre employeur fin mars car elle fait beaucoup d'heures).

**FIN DE SEANCE 21H30**